

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

IC-Nettoyant Concentré

Version : 01.01.2017/CH-fr

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance : IC-Nettoyant Concentré

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisation de la substance : Nettoyant à base d'eau, à l'application diluer 1:100

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : IC PRODUCTS SA
Via Santa Maria 68a
CH-6596 Gordola

Dépt. responsable de l'information : Tel. : +41 91 743 67 61 Fax : +41 91 743 73 60
Adresse email : admin@icproducts.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Information d'urgence : Tel. : +41 91 743 67 61, ou téléphonez à la Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ145).

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

En forme di concentré :

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon les Directives CE - Règlement (CE) No. 1272/2008

Pictogramme :



GHS09

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

IC-Nettoyant Concentré

Version : 01.01.2017/CH-fr

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Conseils généraux : Pas d'information disponible.

3. Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Principes actifs

Somme des éléments suivants : < 10%

- Pyrophosphate tétrapotassique
- Laureth sulfate de sodium
- Limonène

Règlement (CE) No. 648/2004 sur détergents – Étiquetage des ingrédients

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

IC-Nettoyant Concentré

Version : 01.01.2017/CH-fr

Tensioactifs anioniques : 2,5 - 7,5 %

Phosphates, Parfum (Limonène) : < 5,0 %

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. En cas de malheur, appeler un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Ne pas utiliser de solvants. En cas de malheur, appeler un médecin.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation prolongée, appeler un médecin. Réséquer les lentilles de contact.
- Ingestion : Rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

IC-Nettoyant Concentré

Version : 01.01.2017/CH-fr

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre sèche ou eau pulvérisée. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool contre incendies plus grands.

Moyen d'extinction inapproprié : Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Gants et lunettes de sécurité sont recommandés. Sol glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface où dans les égouts.

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

IC-Nettoyant Concentré

Version : 01.01.2017/CH-fr

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage :	Recueillir le produit avec un produit absorbant (sable, diatomite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure) et le transférer dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).
-------------------------	--

6.4. Référence à d'autres sections

Conseils supplémentaires :	Équipement de protection individuel, voir section 8.
----------------------------	--

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une : manipulation sans danger	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les locaux de travail.
Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion	Aucune mesure particulière requise.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires: de stockage et les conteneurs	Garder les récipients bien fermés. Pour garantir la qualité du produit, ne pas entreposé dans la lumière du soleil directe, ou près des sources d'allumage ou chaleur. Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Matériel approprié pour les récipients – plastique.
--	---

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) :	Pas d'information disponible.
----------------------------------	-------------------------------

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

IC-Nettoyant Concentré

Version : 01.01.2017/CH-fr

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants exigeant un contrôle : Le produit ne contient pas en quantité
des valeurs limites en relation significative des substances présentant des
avec le poste de travail valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en
vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Mesures générales de : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris
protection et d'hygiène ceux pour animaux. Enlever les vêtements souillés ou
éclaboussés et les laver avant de les remettre. Se laver
les mains avant les pauses et en fin de travail. Éviter tout
contact avec la peau et les yeux. Respecter les mesures
de précaution usuelle pour l'utilisation de produits
chimiques.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire.

Protection des mains : Portez des gants et des vêtements de protection
appropriés lors de la manipulation du concentré.

Matière appropriée des gants : Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement
du matériau, mais également d'autres critères de
qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration : Le temps de pénétration exact est à déterminer par le
fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Portez des lunettes de protection lors de la
manipulation du concentré.

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

IC-Nettoyant Concentré

Version : 01.01.2017/CH-fr

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	liquide
Couleur :	blanc
Odeur :	comme l'ammoniac
Point/intervalle d'ébullition :	100 °C
Point d'éclair :	n'est pas applicable
Auto-inflammabilité :	n'est pas auto-inflammable
Explosivité :	n'est pas explosif
Pression de vapeur :	23 hPa (20 °C)
pH :	10,5 – 10,8 (20 °C)
Densité :	1,01 – 1,03 g/cm ³ (20 °C)
Hydro solubilité :	complètement miscible

9.2. Autres informations

Pas de données disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunes réactions dangereuses connues.

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

IC-Nettoyant Concentré

Version : 01.01.2017/CH-fr

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.5. Matières incompatibles

Tenir éloigné d'agents oxydants, de matériaux à forte teneur acide ou alcaline afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz ou vapeurs irritants.

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Données toxicologiques concernant le mélange

Effet primaire d'irritation

Irritation de la peau : Peut causer irritation des muqueuses et de la peau.

Irritation des yeux : Peut causer irritation aux yeux.

Sensibilisation : Pas d'effets sensibilisants connus.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la „Directive Générale CEE de Classification des Préparations“, le produit est associée au risque suivante :
Attention.

Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons : Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

IC-Nettoyant Concentré

Version : 01.01.2017/CH-fr

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Donnée non disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation : Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Comportement dans les : Donnée non disponible.
compartiments de
l'environnement

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Conseils supplémentaires : Ne pas déverser dans des eaux de surface, des eaux souterraines, ou dans les égouts. Catégorie de pollution des eaux 2 : pollue l'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit et/ou emballages contaminés :

P501 Rincer l'emballage/récipient/boîte partiellement vide ou vide avec beaucoup d'eau et éliminer avec les déchets ménagers ou déposer dans un centre de recyclage.

Produit nettoyant recommandé : Eau.

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

IC-Nettoyant Concentré

Version : 01.01.2017/CH-fr

14. Informations relatives au transport

IATA/IMDG/ADR/RID/DOT/TDG

14.1. Numéro ONU

Sans objet.

14.2. Nom d'expédition des Nations Unies

Sans objet.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

14.4. Groupe d'emballage

Sans objet.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Sans objet.

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1272/2008.

Fiche de données de sécurité

conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

IC-Nettoyant Concentré

Version : 01.01.2017/CH-fr

Législation nationale

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 – pollue l'eau

Indications sur les restrictions, réglementations et exigences légales supplémentaires

Fiche de BG Chemie

M 004 « Substances irritantes/substances corrosives »

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non requis.

16. Autres informations

Les informations contenues dans ces fiches de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document, cependant, elles ne représentent toutefois aucune garantie de propriété du produit et ne justifient aucune relation juridique contractuelle. Cette version entièrement révisée remplace toutes les versions antérieures. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. L'information présentée regarde le produit décrit spécifiquement et il se peut qu'elle ne soit pas valide pour le même produit utilisé en combinaison avec autre produit ou procès, sauf indiquées dans le texte.

Service établissant la fiche technique :

IC PRODUCTS SA

Personne de contact :

Mme. Krisztina Schulthess